

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 4 septembre 2008

LE PARTI QUÉBÉCOIS DEVRAIT COLLABORER À CORRIGER
LES INJUSTICES QU'IL A LUI-MÊME CRÉÉES EN 1982

L'Association démocratique des retraités (ADR) a demandé d'être entendue en commission parlementaire sur le rapport du comité mis sur pied par l'Assemblée nationale pour évaluer les coûts de l'indexation des rentes de retraite des employés et des retraités de l'État.

En réponse à sa demande, l'ADR a reçu un appui formel et sans équivoque de la part de l'ADQ afin que la commission parlementaire puisse entendre sa voix.

Monsieur Hubert Benoît écrit :

« En tant que porte-parole de l'opposition officielle en matière de régime de retraite, sachez que j'ai porté une attention particulière à votre demande. Je réitère ma position et celle de mon parti et vous pouvez compter sur notre entière collaboration et sur mon appui à votre revendication. »

Cette commission parlementaire aura vraisemblablement lieu le 30 septembre prochain. À la suite d'hésitations ou du refus du deuxième parti d'opposition, le gouvernement aurait retenu pour le moment de n'entendre que les membres dudit comité.

Le représentant du Parti Québécois, monsieur le député Sylvain Simard, n'a pas encore répondu officiellement. Cependant, des sources dignes de foi, au sein de son parti, confirment sa réticence à permettre aux 3 associations de retraités qui en ont fait la demande d'être entendues lors de cette commission parlementaire.

Selon le président de l'ADR, Rodrigue Dubé,

« Le silence n'a jamais servi les échanges démocratiques. Comme deuxième parti d'opposition, le porte-parole du Parti Québécois devrait manifester plus d'ouverture et d'empathie à l'égard des retraités. »

Le président de l'ADR ajoute :

« Nous remercions l'ADQ d'afficher clairement ses couleurs et son soutien à la démarche des retraités que nous représentons. »

Source : Huguette Portugais

-30-